

# Expérimentation de la modernisation de l'inscription aux examens pratiques

## Pour quoi ?

Maîtriser les délais

Augmenter le taux de réussite

**Responsabiliser le candidat dans sa réservation d'examen**

Accéder à une place nominative à l'examen pratique de la conduite

Renforcer le lien de confiance entre l'auto-école et l'élève

## Pour qui ?

Candidats dans une auto-école localisée dans les cinq départements de l'expérimentation : Aude, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault

Ou

Candidats domiciliés dans les cinq départements précités



## Comment ?

**Chaque candidat peut :**

Demander à son auto-école de l'inscrire à la conduite

Se créer un compte et être informé des démarches de son auto-école

Se créer un compte et s'inscrire seul en candidat libre

## > Un processus d'inscription simple



1

### Vous mandatez une auto-école de votre choix

L'auto-école déclare votre nom, votre NEPH\* et votre adresse email dans la nouvelle application de réservation. Une notification et un accès à votre compte vous sont envoyés.

\*Le Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé est un numéro attribué à la suite d'un dépôt de dossier d'inscription au permis de conduire. Si vous n'en disposez pas, rapprochez-vous de votre auto-école ou consultez le site [ans.gouv.fr](https://ans.gouv.fr)

2

### Vous planifiez l'examen de la conduite avec votre auto-école

L'auto-école, avec vous, estime une date de passage et elle choisit un créneau disponible dans la nouvelle application de réservation. Une notification faisant office de convocation vous est envoyée.

3

### Vous passez l'examen !


Rendez-vous avec votre auto-école pour passer l'examen.



# > Les étapes du candidats



S'inscrire auprès d'une auto-école (NEPH obligatoire) et recevoir ses codes d'accès

 Mail

1

Être inscrit à l'examen de la conduite par son auto-école mandataire (obtention du code obligatoire)

Par votre auto-école

3

Estimer la date de passage avec son formateur

Hors outil

2

Se présenter à l'examen le jour j

Avec votre pièce d'identité

4

Recevoir la convocation dès l'inscription

 Mail

5

Vous pouvez également



- Révoquer un mandat
- Être informé des pénalités en cas d'absence ou d'échec

# > Les règles à connaître



## Votre NEPH

Vous ne pouvez mandater une auto-école que **si vous avez un NEPH valide**. Si vous n'en disposez pas d'un, pensez à initier les démarches avec votre auto-école pour l'obtenir auprès de l'ANTS

## Le "code" (ETG)

L'auto-école ne peut réserver que pour des candidats dont le "code" est en cours de validité (ou dispensés)

## Échec

Le délai de représentation à la suite d'un échec est inversement proportionnel aux nombres de points obtenus :

- 45 jours à la suite d'un échec à l'examen pratique avec un total de points inférieur ou égal à 10
- 30 J ... total de points inférieur ou égal à 15 et supérieur à 10
- 20 J ... total de points inférieur ou égal à 20 et supérieur à 15
- 10 J ... total de points inférieur ou égal à 25 et supérieur à 20
- Sans délai à réception du résultat ... total de points > à 25

## Annulation à J+6

A plus de 6 jours de l'examen, l'annulation n'entraîne pas de pénalité pour le candidat

## Annulation à J-6

A 6 jours ou moins de l'examen, l'annulation non justifiée entraîne un délai de représentation de **30 jours** pour le candidat

## Absence

L'absence non justifiée le jour de l'examen entraîne un délai de représentation de **40 jours** pour le candidat

